

diessse et d'aventure auquel il était déjà fait. La légitime ambition de faire fortune et de fonder une forte race, en l'implantant sur le nouveau sol d'Amérique, devint sa préoccupation.

Il était alors âgé de 33 ans, actif et vigoureux. Né dans le midi de la France, il avait la chaleur de tempérament du terroir. Issu de race noble, il était né du mariage de honorable homme Jehan Babie, seigneur de Ranville, avec demoiselle Isabeau Robin, de Montretton, évêché d'Agen, alors dans l'Agenois de la Guienne. Ranville n'est qu'à quelques lieues d'Agen.

Dès le mois de juin 1668 on voit Jacques Babie rendu à Champlain, endroit fertile sur le bord du Saint-Laurent, où les défrichements étaient déjà commencés. Le 27 mars de l'année suivante, il y acquiert deux terres à la côte Champlain, sur le fleuve, chacune de deux arpents de front sur quarante de profondeur ; la première d'un habitant nommé Jacques Gratiot, bornée au sud-ouest à Pierrot Jeanneaux et au nord-est à Louis Pinard, maître chirurgien, avec maison et grange ; la seconde, voisine, venant du nommé Pierre Ju-neau (Jeanneaux), bornée au sud-ouest à Masse (bossued) Bégué (ce nom est illisible), au nord-est au susdit Jacques Gratiot, avec aussi une maison sus-construite. Il en acheta ensuite deux autres au même endroit et une autre de l'autre côté du fleuve, vis-à-vis, à Gentilly.

On voit par le recensement de 1681, que Jacques Babie avait alors quarante arpents de terre défrichés et huit bestiaux, tout autant que M. de Varennes, gouverneur de Trois-Rivières. Il était muni d'un fusil et d'un pistolet et avait à son service deux domestiques dont les noms de baptême nous sont conservés : Maximin, né en 1631, et Magdeleine, née en 1635.

Les terres de Babie dans Champlain, Gentilly et la